

Beauvais, le 24 octobre 2023

Dossier suivi par :
Vincent STOUDER
ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr
03 44 06 45 82

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale de l'Oise**
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement comportant une SEGPA

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

**Objet : Affectation sur poste adapté des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues
(rentrée 2024)**

Références :

- **Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation ;**
- **Circulaire académique du 18 octobre 2023.**

Les dispositions réglementaires ci-dessus référencées prévoient la possibilité pour certains personnels de solliciter un poste adapté au titre de la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit d'un important dispositif dans le cadre de l'accompagnement individualisé des enseignants.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion possible de la présente circulaire auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement, notamment à ceux confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé.

I. Principes du dispositif

L'affectation sur poste adapté correspond à l'exercice d'une **activité professionnelle**. Elle offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi actuel, de se préparer à une réintégration progressive sur ses fonctions d'origine ou à l'exercice d'un nouveau métier (annexe 3).

L'entrée dans le dispositif s'effectue **sur des critères médicaux**, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles, sous réserve que l'état de santé soit considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté, le temps de travail correspondant à ses nouvelles activités.

L'affectation sur poste adapté constitue une situation administrative pouvant conduire à une affectation sur :

- **un poste adapté de courte durée** (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Éducation nationale ou dans une autre administration de la fonction publique **si un recrutement est possible** ;
- **un poste adapté de longue durée** (PALD), prononcée pour la durée reconductible de quatre ans au sein des services et établissements relevant de l'Éducation nationale ou auprès du CNED.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires mais continuent à relever de l'autorité administrative qui a prononcé leur affectation. Ils peuvent bénéficier d'un aménagement du poste de travail ainsi que d'un allègement horaire.

Le service ou l'établissement qui accueille une personne affectée sur un poste adapté doit être précisément informé des objectifs de ce dispositif en faveur des personnels. Il convient que l'agent soit accueilli et accompagné lors de sa prise de poste, qu'un cadre de travail précis lui soit confié et qu'il soit suivi par un responsable du service ou de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'éviter l'isolement professionnel de la personne.

Les personnels admis en poste adapté bénéficient de formations spécifiques tenant compte des évolutions pédagogiques et numériques. Réparties sur l'ensemble de l'année scolaire, ces formations se déroulent en présentiel au rectorat à Amiens et ont pour objectif de faciliter le retour à l'exercice des fonctions à l'issue du poste adapté.

Certains entrants en poste adapté seront orientés, sur prescription des médecins de prévention et avis de la direction des ressources humaines, vers le **centre de réadaptation (professionnelle) de l'académie d'Amiens** qui a fait l'objet d'une convention avec la MGEN. Ce centre est un nouveau dispositif qui vient en complément des dispositifs académiques pour optimiser l'accompagnement des personnels.

II. Constitution des dossiers

Les dossiers de candidature à une première affectation sur poste adapté sont constitués :

- **de l'imprimé de candidature** (annexe 1),
- **d'un courrier**, exposant les motifs de la demande, notamment le projet envisagé dans le cadre d'une affectation sur poste adapté (annexe 2),
- **d'un certificat médical** explicite, récent et détaillé, **sous pli confidentiel**, à destination du médecin de prévention, précisant la nature de la pathologie et les difficultés ou incapacités qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions,
- pour les personnels concernés, de la **notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de la décision du **bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

III. Acheminement et calendrier

Les dossiers de candidature doivent parvenir, par la voie hiérarchique, à :

**DSDEN DE L'Oise
DGP1
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS cedex**

Le jeudi 7 décembre 2023 au plus tard

Afin de favoriser la procédure d'instruction individuelle, je vous demande de bien vouloir respecter ce délai.

Je vous invite à lire l'annexe 3 qui donne des précisions importantes sur le dispositif, sur le calendrier et sur les personnes « ressources » en matière de postes adaptés.

L'examen des candidatures à une affectation sur poste adapté sera effectué en **mars 2024**.

Les services administratifs, le médecin du travail et les assistants sociaux en faveur des personnels se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer tout renseignement complémentaire utile.

SIGNE

Hervé SEBILLE

CANDIDATURE A UNE PREMIERE AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE PREMIER DEGRE RENTREE SCOLAIRE 2024

Madame Monsieur

NOM Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ : 📠 :

🔗 ACADEMIQUE :

Corps/Grade : Discipline/Fonction :

Etablissement :

Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur poste adapté ? oui non

Dates et lieu(x) :

PARALLELEMENT A CETTE CANDIDATURE, PRESENTEZ-VOUS UNE DEMANDE... ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> de mutation inter et/ou intra-académique
<input type="checkbox"/> de congé de formation professionnelle
<input type="checkbox"/> de reconversion/adaptation (dispositif OPERA)
<input type="checkbox"/> de changement de fonctions
<input type="checkbox"/> de détachement | <input type="checkbox"/> de temps partiel - quotité :%
<input type="checkbox"/> de retraite
<input type="checkbox"/> d'aménagement du poste de travail actuel
<input type="checkbox"/> d'allègement de service
<input type="checkbox"/> autre : |
|---|---|

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EVENTUELS

OBLIGATOIRE (Si vous êtes en CLD, cette rubrique ne vous concerne pas)

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT/DE SERVICE, dans lequel l'agent est actuellement affecté, motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature

PIECES A JOINDRE

- un **certificat médical récent** (de moins de 2 mois), sous pli confidentiel, à destination du médecin du travail, explicitant les difficultés médicales
- un **courrier de candidature** exposant succinctement vos motivations pour une affectation sur poste adapté (cf. annexe 3)
- pour les personnels concernés, une **copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de **la notification du bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'ensemble du dossier (imprimé de candidature complété des pièces à joindre) sera transmis à

**DSDEN de l'Oise – DGP1
22 avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cédex
pour le jeudi 7 décembre 2023**

Fait à, le

Signature

COURRIER DE CANDIDATURE

**A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer,
le plus clairement possible,
l'objectif de votre affectation sur poste adapté.**

⇒ **Dans votre courrier de candidature, vous allez être invité(e) à préciser votre projet professionnel :**

- ✓ Le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.
- ✓ La préparation d'une réorientation professionnelle.

Voici quelques pistes de réflexion pour vous aider à la rédaction de votre courrier.

⇒ **Votre projet professionnel est :**

1- le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.

Envisagez-vous...

- une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- une affectation dans un autre établissement scolaire ? (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- d'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- de suivre des modules d'actualisation de vos connaissances pédagogiques ?
- une affectation au CNED, pour corriger des **copies numériques** depuis votre domicile ?

2- la préparation d'une réorientation professionnelle.

Il s'agit de la mise en mouvement vers une nouvelle profession :

- en s'appuyant sur des compétences existantes et
 - en se donnant comme objectif d'acquérir et de développer de nouvelles compétences qui permettront de maîtriser les activités liées au métier envisagé.
- Quelles sont les activités que vous ne souhaitez plus (ou pas) exercer ?

Envisagez-vous...

- de passer un concours ? Si oui, préciser lequel.
- de rester fonctionnaire ? Dans l'Education nationale ? Dans la fonction publique d'Etat ?
- une affectation dans un établissement scolaire sur d'autres fonctions ?
- d'exercer des fonctions administratives ? (veuillez contacter Madame TIESSE pour avoir des précisions)
- une mise à disposition auprès d'une structure hors Education nationale ?
- de suivre une formation ? Laquelle ?
- de vous inscrire à des formations du plan académique/départemental de formation ? Dans quel but ?

⇒ **Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté(e) ?**

IMPORTANT

Votre projet professionnel et sa faisabilité seront évoqués avec les différentes personnes "ressources", notamment avec Madame Catherine TIESSE, correspondante RH des dispositifs d'accompagnement médical (mail : catherine.tiesse@ac-amiens.fr – tél : 03 22 82 69 73).

Votre projet sera construit, au fur et à mesure des entretiens.

Année scolaire 2024-2025

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- Vous êtes : ♦ **enseignant titulaire** du premier ou second degré public, **CPE ou psychologue de l'Education nationale**
 - ♦ en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- Votre **état de santé** ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une **activité professionnelle**.

*L'éducation nationale vous propose une **affectation sur un poste adapté**.*

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine. L'entrée dans le dispositif se fait sur des **critères médicaux**, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un **poste adapté de courte durée** (PACD), pour la durée d'un an, renouvelable deux fois.
- soit sur un **poste adapté de longue durée** (PALD) à l'issue des trois ans de PACD, pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- **Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.**
- Ce sont des personnels nommés en renfort dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement horaire pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin du travail.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- **Fonctions pédagogiques** : soutien à de petits groupes d'élèves, activité dans un CDI (si préparation et inscription au concours de professeur certifié de documentation), corrections de copies numériques pour le CNED...
- **Fonctions de vie scolaire** : CPE
- **Fonctions administratives** : Veuillez contacter Madame TIESSE pour des précisions. Ses coordonnées figurent à la fin de l'annexe (rubrique personnes ressources).
- **Autres fonctions au sein de la fonction publique** en lien avec le projet professionnel de l'agent **si un recrutement est possible**.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une **période transitoire** dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité d'exercer les fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins du travail, les assistantes et assistants de service social des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- ✍ Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation
- ✍ Circulaire n°2007-106 du 09/05/2007 (BO n°20 du 17/05/2007)

CALENDRIER DES OPERATIONS

Novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui devra revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Début décembre

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRH du Rectorat.

De décembre à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin du travail,
- d'un entretien avec la correspondante RH.

Si la personne le souhaite, elle peut solliciter le service social en faveur des personnels afin d'échanger sur sa situation.

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes seront examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires seront identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté.

D'avril à juin

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats.

De juin à juillet

En fonction du projet professionnel que le candidat admis aura (pré)défini, notamment dans la perspective de la sortie du dispositif, la Direction des ressources humaines déterminera, avec l'intéressé, la nature du poste susceptible d'être occupé, à compter de la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative 02018 LAON CEDEX

☎ medecin.travail02@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous tous les jours
auprès de Christine LEFEVRE

☎ 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Pascal QUENOT

DSDEN 22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX

Prise de rendez-vous les matins du lundi au
vendredi auprès de Mélanie DELABRUYERE

☎ medecin.travail60@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 86

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Lycée professionnel de l'Acheuléen
Bureau de médecine de prévention
21 bis, rue du 31 août 1944 - B.P. 58
80097 AMIENS CEDEX 3

☎ medecin.travail80@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous tous les jours
auprès de Christine BERNARD

☎ 03 22 82 37 56

POLE SOCIAL

Aisne

DSDEN Cité Administrative 02018 LAON CEDEX

Marie-Hélène POULAIN (secteur sud)

☎ marie-helene.poulain@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 22 16

Barbara LURASCHI (secteur nord)

☎ barbara.luraschi@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 20 68

Oise

Xavier DURAND (secteur est)

17, rue Garnier

60700 PONT-SAINT-MAXENCE

☎ xavier.durand@ac-amiens.fr

☎ 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo

60025 BEAUVAIS CEDEX

☎ social-perso60@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 17

Somme

DSDEN - 20, bd d'Alsace-Lorraine

80063 AMIENS CEDEX 9

Elodie BLANC (secteur ouest)

☎ elodie.blanc@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 12

Catherine HAPPIETTE (secteur est)

☎ catherine.happiette@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe

Référente postes adaptés

☎ catherine.tiesse@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 69 73

Céline COLLIER

Correspondante handicap

☎ correspondant-handicap@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 38 28

Caroline BOITIEUX

Conseillère mobilité carrière

☎ mobilite.carriere@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 39 43